



UFC Que Choisir

Indépendance, démocratie et solidarité sont les 3 piliers de cette association.

Depuis sa création, l'UFC-Que Choisir mène de grandes batailles en matière d'environnement (pollution des plages) et de qualité alimentaire (boycott du veau aux hormones en 1980). L'association s'est toujours engagée en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs (études sur le marché des médicaments en 2007). Très impliquée au début des années 1990 dans le dossier de la « vache folle », elle demande en 1997 la traçabilité et l'étiquetage de la viande bovine. Elle s'attache aussi à informer les consommateurs sur les dangers pour la santé de certains aliments ou produits (le sel caché dans les aliments en 2001, les excès de sucre en 2003, les substances dangereuses dans les désodorisants en 2004) et dénonce l'impunité de l'industrie agroalimentaire dans son harcèlement publicitaire à destination des enfants (influence de la publicité télévisée sur le comportement alimentaire des enfants en 2007).

D'autre part, l'UFC-Que Choisir mène des offensives contre les dérives des prix en grandes surfaces (dénonçant le manque de concurrence dans les zones de chalandise en 2008), dans le secteur bancaire (repoussant les chèques payants en 1986, s'attaquant à l'explosion de la tarification de leurs services ou au non reversement dû aux assurés, assurance emprunteur en 2007). Elle alerte les consommateurs contre les risques d'envolées tarifaires liées à la libéralisation du marché de l'énergie (mai 2007), elle œuvre pour l'instauration en France d'une procédure d'action de groupe (2007-2008).



UFC Que Choisir de la Nièvre

Composition de l'association locale

25 bénévoles 6 administrateurs au CA

L'UFC Que Choisir de la Nièvre représente les consommateurs dans plusieurs commissions (la santé, la consommation, l'environnement, le surendettement, etc...).

L'UFC Que Choisir de la Nièvre est une association loi 1901 agréée à ester en justice. Elle a pour but de PRÉVENIR, CONSEILLER, et DÉFENDRE les consommateurs.

En cas de litige, elle va d'abord rechercher à le régler à l'amiable.

C'est également une association de défense de l'environnement.

L'action des bénévoles de l'association au service des consommateurs n'est possible que grâce aux cotisations versées par les adhérents.

Plus nous serons nombreux, et plus nos actions face aux pouvoirs publics ou face aux grands industriels seront couronnées de succès.

L'UFC-Que Choisir de la Nièvre est reconnue pour sa pugnacité.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre dans ce combat de tous les jours. Adhérer est aussi un acte militant.

L'UFC Que Choisir de la Nièvre participe, au niveau national et départemental, aux enquêtes de la revue Que Choisir.

NEVERS

2 bis Bld Jacques Duclos

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
Et sur rendez-vous.

Adhésions

Vous pouvez aisément adhérer à l'UFC Que Choisir de la Nièvre, il vous suffit simplement de remplir le bulletin d'inscription joint.

Selon l'article 63 de la loi 71-1130, cette adhésion n'est pas une contrepartie à un quelconque service.

Dons

Vous pouvez nous envoyer vos dons qui ouvrent droit à une réduction d'impôts.

La réduction d'impôts dont vous pourriez bénéficier est égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer fiscal (article 200 du code général des Impôts).

Bénévolat

Vous pouvez participer à la vie de l'association en devenant un bénévole dans vos domaines de compétence.

Plan d'accès

